

Contacts média:

Berlin

Jeff Lovitt

Tel: +49 (0) 30 3438 2045

press@transparency.org

Paris

Jana Kotalik/ Marie Wolkers

Tel: +33(0) 1 5377 3787

<http://www.transparency.org>

Otto-Suhr-Allee 97-99
10585 Berlin, Germany
Tel: +49-30-3438 2061/19
Fax: +49-30-3470 3912

A l'attention des médias : pour commander un exemplaire ou lire le *Rapport mondial sur la corruption 2004* en ligne, merci d'envoyer un message à gcr@transparency.org ou de consulter le site www.globalcorruptionreport.org.

Appel urgent au rapatriement des fonds détournés par les élites corrompues

Bilan des évasions de capitaux pillés, stratégies pour recouvrer l'argent appréhendé par les dictateurs et nouveaux principes pour le financement de la vie politique : cette année le *Rapport mondial sur la corruption 2004* de Transparency International dénonce la corruption politique.

Paris, 27 avril 2004 --- « La corruption politique anéantit tout espoir de prospérité et de stabilité dans les pays en développement et nuit à l'économie mondiale », a déclaré ce matin Muzong Kodi, Directeur Exécutif pour l'Afrique et le Moyen Orient de Transparency International (TI), à l'occasion du lancement du *Rapport mondial sur la corruption 2004* de TI, publié en français aujourd'hui par les Editions Karthala. Selon lui l'utilisation abusive du pouvoir politique à des fins personnelles prive les plus démunis des services publics de base. « Cela aboutit à une perte de confiance qui met à mal la démocratie », ajoute Muzong Kodi.

« Les sommes volées par certains hommes politiques sont énormes et il faut rendre cet argent aux citoyens », remarque Djillali Hadjadj, porte-parole de l'Association Algérienne de lutte contre la corruption. Pour l'auteur de l'article sur l'Algérie dans le *Rapport 2004*, la décision du gouvernement suisse, annoncée le 19 avril, de restituer au Nigeria 50 millions de dollars issus des comptes bloqués dans le pays de l'ancien dictateur Sani Abacha est un pas en avant. « Mais il faut accélérer les processus de rapatriement des biens d'Etat pillés, et sanctionner les responsables », déclare M. Hadjadj.

« La nouvelle convention des Nations unies contre la corruption permettra, dès qu'elle sera ratifiée, de poursuivre les corrupteurs et les corrompus partout dans le monde », dit Daniel Lebègue, président de Transparence -International France. Il souligne qu'il appartient aux États de fournir à la police et à la justice des moyens de rechercher et de réprimer les délits et pratiques contraires à la loi internationale. Il ajoute : « Il faut également aider les élus, les agents publics et les entrepreneurs à se libérer de la drogue de la corruption. TI leur propose son appui pour y parvenir. »

M. Hadjadj reprend en affirmant que les gouvernements africains doivent quant à eux prendre l'engagement de mettre en oeuvre la convention de L'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et infractions assimilées tout comme celle des Nations Unies contre la corruption. « Plus précisément, ils doivent adopter des mesures permettant de mettre fin à l'entrée des fonds détournés par les élites corrompues dans les systèmes bancaires internationaux. » souligne-t-il. Pour leur part, les institutions financières basées dans le Nord doivent adopter des mesures plus strictes d'identification du client.

Le *Rapport mondial sur la corruption 2004* de TI dresse **une liste détaillée des fonds** susceptibles **d'avoir été détournés par des hommes politiques** au cours des deux dernières décennies. Pendant qu'il régnait, ou plus précisément sévissait, Mohamed Suharto, qui présida aux destinées de l'Indonésie de 1967 à 1998, aurait détourné entre 15 et 35 milliards de dollars américains dans un pays où le produit intérieur brut par habitant se situe aux alentours de 700 US \$. Suharto figure en tête dans la catégorie des hommes politiques les plus corrompus.

L'affaire Elf : un vibrant appel à l'action

Le *Rapport mondial sur la corruption 2004* de TI souligne que la corruption politique n'est pas l'apanage des pays en voie de développement. « L'ampleur de l'affaire Elf a vivement frappé l'opinion française » rappelle Yves-Marie Doublet, membre du Conseil d'administration de Transparence-France et auteur de l'article sur la France dans le *Rapport*.

Dans le cas Elf, qui est abordé en détail dans le *Rapport 2004* de TI, 37 personnes ont été accusées en 2003 d'avoir accepté près de 400 millions d'euros (457 millions de dollars US) de l'ancienne société publique pour enrichissement personnel ou versements de pots-de-vin entre la fin des années 1980 et le début des années 1990. Les cadres supérieurs de la société ont admis plus tard que cet argent a couramment servi à financer les partis politiques et les candidats à la présidence en France.

Corruption et élargissement de l'UE

L'élargissement de l'Union européenne (UE) le 1^{er} mai à vingt-cinq pays pose également un défi considérable à la lutte contre la corruption en Europe. En effet, le degré de corruption tel que le reflète l'Indice de la Perception de Corruption (IPC) 2003 de TI, classe les nouveaux pays membres plus bas que la moyenne des pays membres actuels, certains dépassant tout de même le niveau de l'Italie et la Grèce. Il reste donc beaucoup à faire. Certes, les progrès sont impressionnants en ce qui concerne la mise en place du cadre législatif et institutionnel pour lutter contre la corruption. Les conditions mises à l'accession dans l'UE y sont pour beaucoup. Cette pression s'affaiblira toutefois avec l'adhésion. Or, malgré les progrès réalisés par les dix pays candidats, les problèmes de mise en œuvre semblent être beaucoup plus sérieux que la Commission ne veut l'admettre en particulier dans la passation des marchés publics, le financement des partis politiques, les réseaux de patronage et les conflits d'intérêts. Il est peu probable que la situation s'améliore rapidement après l'entrée de ces pays dans l'Union, dans la mesure où l'Union elle-même ne dispose pas d'un dispositif cohérent de suivi et de pression pour assurer la mise en œuvre concrète des mesures de lutte contre la corruption. Après que les nouveaux venus auront adhéré à l'Union, la Commission pourra difficilement exiger des nouveaux pays membres qu'ils mettent en œuvre des politiques de lutte contre la corruption, condition qu'elle n'a pas été en mesure d'imposer aux anciens membres. En effet, « poser des règles et prévoir des interdits n'est rien si les moyens juridiques et humains ne sont pas mis en œuvre pour en sanctionner effectivement l'irrespect » souligne Anne-José Fulgèras, ancien chef de la section financière du Parquet de Paris à l'attention tant des nouveaux membres que des anciens.

Dans le *Rapport mondial sur la corruption 2004*, TI présente ses « **principes pour le financement et les faveurs en politique** », offrant ainsi une feuille de route pour que soit appliqué le principe de transparence dans le financement des campagnes politiques, à commencer par les pays où la corruption politique a toujours été un problème endémique et où des élections sont prévues cette année. Il se trouve justement que des élections seront organisées dans les mois à venir en Indonésie et aux Philippines. Aujourd'hui encore, ces deux pays ont à gérer l'héritage du passé corrompu des présidents Suharto, Ferdinand Marcos et Joseph Estrada.

Les principes de TI suggèrent une législation sur les conflits d'intérêt, ainsi que la surveillance indépendante et annuelle des recettes et dépenses des partis politiques. Parmi les recommandations figurent, entre autres, la diversification des sources de financements, l'accès équitable aux médias et

des dispositions sur le contrôle que doivent exercer les organisations de la société civile sur l'application des lois régissant les financements politiques.

Le *Rapport mondial sur la corruption 2004* comprend des rapports d'experts sur la législation en matière de financements politiques, la déclaration des flux de capitaux dans ce domaine, et le rapatriement des fonds détournés par les hommes politiques. Deux études de cas portant sur des entreprises des secteurs de l'armement et du pétrole montrent le rôle du secteur privé dans la circulation des fonds alimentant la corruption politique.

Le *Rapport mondial sur la corruption 2004* de TI contient également une évaluation détaillée de l'état de la corruption dans 34 pays du monde, suivie d'une analyse des développements les plus récents aux niveaux régional et international, y compris la convention des Nations unies contre la corruption et l'impact de l'élargissement de l'Union européenne. Le rapport donne également les résultats des travaux de recherche les plus récents sur le phénomène de la corruption et les moyens de la combattre.

Les principes de Transparency International sur le financement et les faveurs en politique	
<p>1. Les dons accordés aux partis politiques, aux candidats et aux élus ne doivent pas constituer un moyen permettant d'obtenir des faveurs personnelles ou politiques. Les partis et les candidats eux-mêmes doivent pratiquer la transparence. Les gouvernements doivent mettre en place une législation adéquate en matière de conflits d'intérêts.</p> <p>2. Les partis politiques, les candidats et les hommes politiques doivent déclarer leurs biens et leurs revenus, ainsi que les dons et les contributions en nature, sur une base annuelle mais également avant et après les élections, auprès d'une agence indépendante.</p> <p>3. Des organismes publics de surveillance dotés des ressources nécessaires doivent surveiller le respect des lois et des mesures réglementaires. En collaboration avec les tribunaux indépendants, ils doivent s'assurer que les contrevenants répondent effectivement de leurs actes et sont dûment sanctionnés.</p>	<p>4. La diversification des financements doit être recherchée par des financements publics et des subvention pour accéder aux médias; Il convient également d'encourager les petits dons et les cotisations des membres; de contrôler les dons personnels importants et le soutien apporté par les entreprises et de prendre des dispositions pour plafonner les dons.</p> <p>5. Les candidats et les partis doivent bénéficier d'un accès impartial aux médias et ces derniers doivent jouer un rôle indépendant, libre de toute ingérence durant les campagnes électorales et plus généralement dans la vie politique.</p> <p>6. Les organisations de la société civile doivent avoir l'opportunité de s'impliquer de manière active dans la promotion d'une législation adéquate sur le financement politique et le suivi de son impact sur la représentation politique.</p> <p>Les principes de TI sont repris dans leur intégralité dans le <i>Rapport mondial sur la corruption 2004</i> de TI</p>

La version française du *Rapport mondial sur la corruption* de TI peut être téléchargée gratuitement à l'adresse: www.globalcorruptionreport.org Il peut également être commandé électroniquement au prix de 28 € auprès des libraires (ISBN 2-84586-490-6) ou des Editions Karthala (www.karthala.com).